#### HK/KCK BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2013-482 /PRES
promulguant la loi n° 011-2013/AN du 07 mai.
2013 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° H820-BF conclu le 19 décembre 2012 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Fondation 2IE).

### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2013-066/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 29 mai 2013 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°011-2013/AN du 07 mai 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° H820-BF conclu le 19 décembre 2012 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Fondation 2IE);

### **DECRETE**

ARTICLE 1:

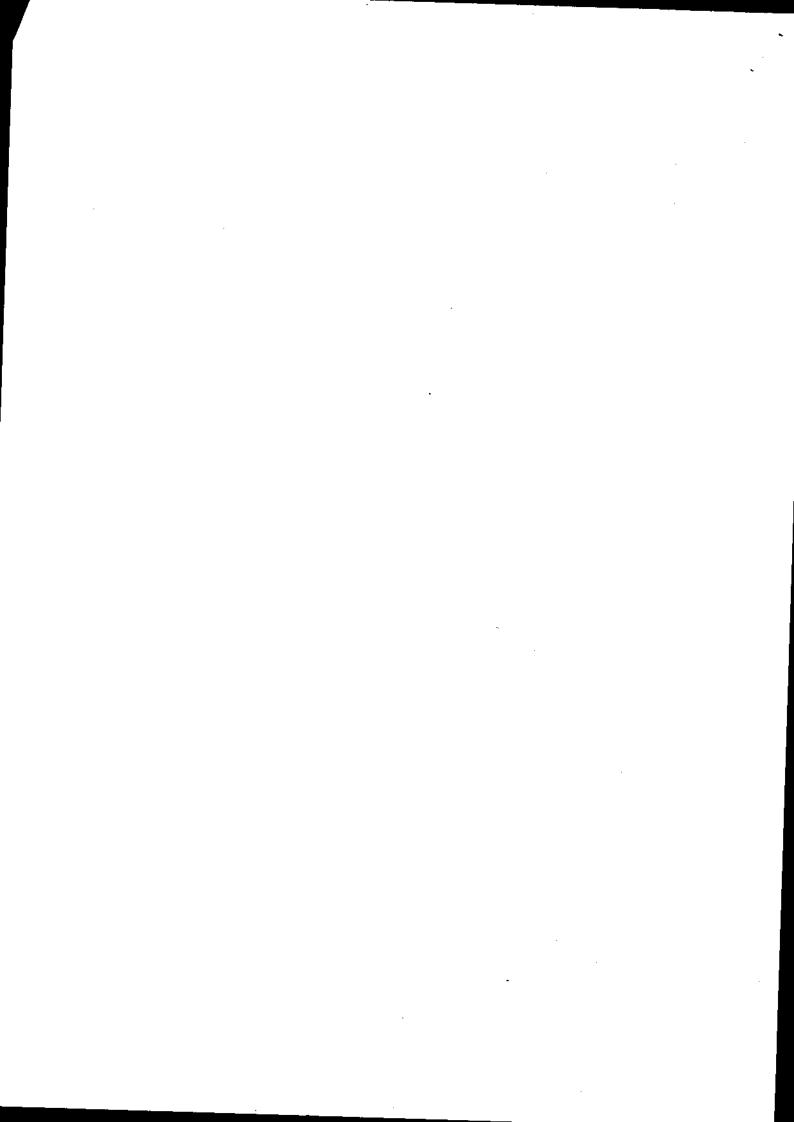
Est promulguée la loi n°011-2013/AN du 07 mai 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° H820-BF conclu le 19 décembre 2012 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Fondation 2IE);

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 juin 2013

Blaise COMPAORE



## BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

## IVE REPUBLIQUE

CINQUIEME LEGISLATURE

# LOI Nº 011-2013/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION
DE L'ACCORD DE DON N° H 820-BF CONCLU LE 19
DECEMBRE 2012 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA
FASO ET L'ASSOCIATION INTERNTIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT
ADDITIONNEL DU PROJET INSTITUT INTERNATIONAL
D'INGENIERIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
(FONDATION 2IE)

### L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 07 mai 2013 et adopté la loi dont la teneur suit :

#### Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de don n° H 820 conclu le 19 décembre 2012 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du projet Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (Fondation 2iE).

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 mai 2013

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice-<u>prési</u>dent

. Kanidd

Le Secrétaire de séance

Salam DERME